PROJET

L'application SAB : Une initiative inédite susceptible d'être exploitée au profit des populations de nombre de pays notamment en Afrique

---

Le cas du Cameroun

PROJET

L'application SAB : Une initiative inédite susceptible d'être exploitée au profit des populations de nombre de pays notamment en Afrique

---

Le cas du Cameroun

Contenu :

1 - Présentation
- **1 - 1 Objectif**
- **2 - 1 Les caractéristiques**

2 - Fonctionnement
- **1 - 2 Disposition pratique**
- **2 - 2 Comment utiliser un sous-compte courant ?**
- **3 - 2 Comment profiter d'un sous-compte programmation ?**

3 - L'intérêt du projet
- **1 - 3 L'intérêt à proprement parler**
- **2 - 3 La rentabilité**

4 - Bon à savoir

1 - Présentation

1 - 1 Objectif

A défaut d'être multiplateforme, l'application **SAB** (Santé, Aliments et Boissons) sera mobile et très sécurisée. Il convient de dire d'emblée qu'elle est inédite, d'autant qu'elle s'inscrit dans le cadre de la santé, l'alimentation et et les boissons. Sur ce, elle permettra à toute personne majeure de créer un compte **SAB** qu'elle devra ensuite de temps à autre provisionner, afin qu'elle puisse, partout au Cameroun, sans argent liquide, payer les soins dans les hôpitaux, les médicaments dans les pharmacies, ainsi que les factures des laboratoires médicaux, sans faire abstraction de ce qu'elle sera en plus à même, toujours sans argent liquide :

- de prendre des repas et boissons dans les restaurants, les cafétérias, les grill-rooms, etc ;
- d'acheter des aliments dans les marchés, supermarchés, boulangeries, etc ;
- d'acheter des boissons (bières, vins, liqueurs, etc) presque partout où elles sont vendues au Cameroun.

Outre ce qui précède, chaque souscripteur de l'application **SAB** aura, dans certains cas, la possibilité de commander en principe par téléphone, des repas, des boissons, etc., pour être servi où il souhaitera. A cet effet, les commerçants (dans les marchés ou non), les restaurants, les poissonneries, les débits de boissons, etc., auront à créer des comptes **professionnels**. Chacun de ces comptes indiquera l'activité ainsi que le nom (raison sociale ou non) de la personne qui l'aura créé. En effet, chaque personne (physique ou morale) qui

désirerait créer un compte **SAB professionnel**, devra se soumettre à fournir les informations sur son identité qui seront nécessaires, aux agents qui dans le cadre de la promotion de l'application **SAB**, parcourront les rues et scruteront les marchés. En plus des comptes professionnels, il existera des comptes **SAB ordinaires**.

Pour activer un compte **SAB professionnel**, il pourra être exigé d'accepter au préalable les conditions d'utilisation de l'application, lesquelles devront, à bon titre, envisager des poursuites judiciaires, en cas de fausses déclarations.

2 - 1 Les caractéristiques

Les comptes ordinaires, c'est-à-dire ceux que créeront bon nombre de personnes qui n'exercent pas les activités s'inscrivant dans le cadre de l'objectif du projet, ne feront pas l'objet des retraits d'argent. En clair, après provisionnement, chacun de ces comptes ne pourra être utilisé qu'en cas de paiement, ou de transfert d'argent au profit d'un parent, un ami, etc. Seuls les comptes **professionnels** seront propres aux retraits d'argent, afin que ceux qui les créeront puissent tirer profit de leurs investissements.

Chaque compte, **ordinaire** ou **professionnel**, qui sera créé à la faveur de l'application **SAB**, fonctionnera sur la base de deux (02) sous-comptes : Le sous-compte **courant** et le sous-compte **programmation**.

Le sous-compte **courant** est celui qui devra être provisionné en vue de pouvoir non seulement faire des transferts au profit des parents, amis, et connaissances, mais surtout d'honorer, sans argent liquide, tout paiement dans le cadre de l'objectif du projet. Il s'agira de payer les soins dans les hôpitaux, d'acheter les médicaments dans les pharmacies, de régler les factures des laboratoires médicaux, de payer les repas dans les restaurants, d'acheter des boissons, d'acheter des vivres dans les marchés, etc.

Le sous-compte **programmation** sera quant à lui provisionné pour permettre grosso modo aux personnes qui se livrent à des prodigalités, au point d'être souvent incapables de prendre leurs repas, de remédier à cet état des choses, grâce à la programmation informatique, et d'avoir par ailleurs la possibilité de préparer sereinement certains événements importants, tels que les mariages.

2 - Fonctionnement

1 - 2 Disposition pratique

Afin de pouvoir profiter d'un compte **SAB**, il faudra bien entendu tout d'abord le provisionner, c'est-à-dire provisionner au moins l'un de ses deux (02) sous-comptes. Pour le faire, il sera possible de se passer des services d'Orange money et de MTN mobile money. Dans ce cas, chaque souscripteur de l'application aura à verser par moments de l'argent en principe aux gérants des bars qui disposeront des appareils à cet effet. Les sommes qu'on collectera seront sans relâche versées à une banque, en vue de la bonne marche de la présente initiative.

2 - 2 Comment utiliser un sous-compte courant ?

Tout souscripteur de l'application qui accèdera à son sous-compte **courant**, devra, pour s'en servir, opérer préalablement un choix entre deux éventualités : celle d'un transfert d'argent, ou bien celle d'un paiement.

L'option **« paiement »** donnera à chaque utilisateur de l'application, la possibilité d'acheter des aliments, des boissons, etc., en conformité avec l'objectif du projet. Après paiement par exemple dans une boulangerie, il sera envoyé au client, un SMS, en guise de reçu, lequel indiquera la raison sociale de la boulangerie, le listing des produits achetés, le montant et la date de l'achat. A noter que la boulangerie en question aura un compte **SAB professionnel**.

L'option **« transfert »** permettra d'envoyer de l'argent à des personnes (amis, parents, etc.) qui en général en exprimeront le besoin. Pour chaque envoi, l'expéditeur devra en principe taper le numéro de téléphone du bénéficiaire. Ensuite, il indiquera le montant à transférer, et entrera son mot de passe, avant d'appuyer ou de cliquer sur « OK », pour valider l'envoi.

3 - 2 Comment profiter d'un sous-compte programmation ?

Ce sous-compte sera tout aussi très utile, d'autant qu'il permettra à n'importe quel utilisateur d'un compte **SAB** de limiter de temps en temps, à sa convenance, ses dépenses, grâce à la programmation informatique. Exemple : Un salarié qui disposera d'un compte **SAB** pourra décider de ne pas dépenser chaque jour, plus de 10.000FCFA, pour so alimentation. A cet effet, le souscripteur devra mettre en vigueur automatiquement ce montant, grâce à la programmation informatique. Corollairement, il aura à provisionner son sous-compte **programmation** de 300.000FCFA, au cas où sa décision serait prise pour une période de 30 jours, période devant également être mise en vigueur automatiquement.

Tout souscripteur de l'application profitera à sa convenance de son sous-compte **programmation**. En effet, il pourra sans cesse concevoir et mettre en vigueur des programmes à la faveur de ce sous-compte. Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'à l'expiration d'un programme, l'utilisateur de l'application qui l'aura mis en vigueur aura la possibilité de profiter d'un autre, c'est-à-dire un programme qui sera identique ou non à celui qui aura expiré. Il est important de relever que tout souscripteur de l'application qui entendra faire des achats et/ou des transferts, en tablant sur son sous-compte **programmation**, devra tout d'abord transférer de l'argent, de ce sous-compte dans celui qui en sera plus ou moins le pendant, c'est-à-dire son sous-compte **courant** qui sera destiné à lui permettre de faire les achats et de mener les opérations de transfert. Il ne sera pas indispensable de saisir un code pour faire le transfert envisagé, car la somme à prélever aura auparavant été mise en vigueur…

Un souscripteur généreux, (un « faroteur ») de l'application **SAB**, pourra mettre en vigueur automatiquement, un programme grâce auquel il sera à même de faire chaque jour, des dépenses jusqu'à concurrence de 200.000FCFA, voire beaucoup plus.

3 - L'intérêt du projet

1 - 3 L'intérêt à proprement parler

En faisant abstraction des exemples évoqués plus haut pour illustrer l'utilité des sous-comptes **programmation**, l'intérêt du projet quant à lui peut être mis en évidence au travers des exemples ci-après :

- Le cas d'un malade qui dans un hôpital à Yaoundé, reçoit de son fils à Douala, à la faveur de l'application **SAB**, un transfert d'argent qui sera non seulement salutaire mais très opportun, d'autant qu'il ne faudra point préalablement faire un retrait pour s'en servir ;
- Le cas d'un client, dans une pharmacie, qui téléphone à un ami, en vue d'un transfert d'argent ;

- Le cas d'un sportif réputé qui décide d'envoyer de l'argent à ses fans-clubs presque dans toutes les régions du Cameroun, pour célébrer simultanément et, le cas échéant, en visioconférence, une victoire.

Bien que les exemples susmentionnés soient édifiants, il apparaît qu'ils peuvent être revendiqués aussi bien par Orange money que par MTN mobile money. Quoi qu'il en soit, l'application **SAB** aura une longueur d'avance au détriment de ces entreprises, d'autant pour le moins que tous ceux qui feront des transferts d'argent grâce à cette plateforme, seront assurés que l'argent qu'ils enverront ne sera pas utilisé à d'autres fins ; et pourront, à ce sujet, exiger des reçus…Par ailleurs, il est important de souligner que le sous-compte **programmation** participe de l'originalité du projet, de même que, entre autres, son objectif qui délimite le champ de l'application **SAB**.

2 - 3 La rentabilité

En invoquant certaines statistiques, uniquement en ce qui concerne la consommation de la bière au Cameroun, on peut d'emblée affirmer que la rentabilité du présent projet ne peut être remise en cause. En effet, selon une publication de **KADJI News** en Août 2019, par Franck Eric NGASSAM, alors Directeur Commercial d'**UCB** (Union Camerounaise des Brasseries), **« le marché de la bière au Cameroun représente un volume de consommation supérieure à 6,5 millions d'hectolitres par an »**. Il y a lieu de préciser que cette consommation équivaut à 65 milliards de centilitres de bière, soit 1 milliard de bouteilles de bière de 65 cl chacune. Sur ce, en majorant le prix de la bouteille de bière de 20FCFA seulement, on obtiendra 20 milliards de FCFA, chaque année. Considérant que tous les Camerounais ne créeront pas des comptes **SAB**, il serait raisonnable de diviser ce chiffre en 2, ou en 3. Dans tous les cas, on ne devrait pas perdre de vue que la rentabilité du présent projet dépend également du secteur de la Santé, y compris l'alimentation.

4 - Bon à savoir

Pour préparer sereinement un événement (mariage, anniversaire, etc.) devant avoir lieu par exemple dans six (06) mois, tout souscripteur de l'application **SAB** aura la possibilité de mettre en vigueur automatiquement un programme qui lui permettra d'obtenir l'épargne qu'il lui faudra et de s'en servir opportunément.

Afin que l'application **SAB** soit plus utilisée, au profit non seulement de ses souscripteurs mais de tous, les entreprises brassicoles au Cameroun (pour ne citer que cet exemple) pourraient s'arranger pour obtenir des accords en vue de la création des points de vente nocturnes. Ainsi, sur le tard, dans la nuit, un invité quelconque à un mariage qui s'avachit pourra témoigner sa générosité en se servant de son compte **SAB**, pour redonner de l'entrain à la fête.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que le titre du projet changera ipso facto, au cas où, on ajouterait à son objectif, le volet **« Transport ».** Transport urbain et/ou interurbain, etc. En somme, il est important de faire remarquer d'ores et déjà qu'à l'exception des statistiques, beaucoup de chiffres contenus dans ce document pourraient être modifiés.

Au cas où le Gouvernement camerounais l'accepterait, l'exploitation du présent projet certes sur toute l'étendue du Cameroun, sera cédée gracieusement et volontiers à **CAMTEL**, afin que l'Etat en tire directement profit de **62%**, en conformité avec le barème présenté sur la page suivante, lequel tient compte d'autres institutions, desquelles une **Bourse de la Santé**.

1	L'Etat	62%
2	Bourse de la Charité	12%
3	Bourse de la Santé	5%
4	La Caisse de Promotion du Savoir	3%
5	La Caisse de Promotion de la Culture	3%
6	Le Toit Ancestral	4%
7	Les médias	1%
8	Autres	10%

Après un mois « d'engrangement » de recettes qui s'élèveront par exemple à 700 millions de FCFA, il sera versé au Trésor public **62%** de cette somme, c'est-à-dire 434 millions de FCFA. Comme suite logique, après douze mois, soit un an, l'Etat disposera d'une somme de 5,208 milliards de FCFA.

Pour **12%,** la **Bourse de la Charité**, institution que devrait diriger le Ministère des Affaires sociales, sera en droit de réclamer 84 millions de FCFA. Destinée à accourir au secours des aveugles et invalides, cette institution parviendra, faute d'opter pour une autre solution, à répartir l'argent qu'elle percevra entre 2.500 personnes environ qui s'y inscriront (soit théoriquement à peu près 250 personnes dans chaque région du Cameroun), afin que chacune d'entre elles perçoive plus ou moins 34.000FCFA. En dépit de la modicité de cette somme, il devra être envisagé de la réduire tant soit peu, afin de tenir également compte tout au moins de l'amélioration de la santé des prisonniers.

Il sera versé à raison de **5%**, 35 millions de FCFA au compte de la **Bourse de la Santé**, une institution qui sera digne d'être administrée par le Ministère de la Santé publique. On amassera au fil des mois d'autres sommes, afin que cette institution puisse contribuer au mieux à l'amélioration de l'offre sanitaire. Sur ce, elle parviendra à faire réaliser des projets plus ou moins d'envergure, à l'instar de la digitalisation progressive des hôpitaux. Parmi les avantages de cette digitalisation, il est à retenir que tout malade qui présentera plusieurs symptômes et qui sera admis dans un hôpital, par exemple en cardiologie, pourra être suivi simultanément sans anicroche par plusieurs médecins (Exemple : un diabétologue, un urologue, etc.).

Au prorata de **3%**, le compte de la **Caisse de Promotion du Savoir**, institution susceptible d'être dirigée, soit par le Ministère de l'Enseignement supérieur, soit par celui de la Recherche scientifique et de l'Innovation, sera provisionné de 21 millions de FCFA. En amassant au fil des mois d'autres sommes, cette institution deviendra sans nul doute capable de promouvoir un tant soit peu le savoir, en offrant des bourses aux élèves et étudiants ; et, entre autres, en accordant des subventions aux chercheurs.

A raison de **3%**, il sera alloué 21 millions de FCFA à la **Caisse de Promotion de la Culture**, institution digne quant à elle d'être administrée par le Ministère des Arts et de la Culture. Les initiatives que mènera la **Caisse de Promotion de la Culture** (**CPC**) pourront être annuelles, afin que cette institution parvienne avant chaque événement à réunir des fonds assez considérables. Par ailleurs, on se félicitera, plus ou moins à long terme, des réalisations d'une certaine envergure.

Il sera versé au compte du **Toit Ancestral**, institution dont la seule existence sera un hommage aux valeurs traditionnelles, **4%** des recettes (700 millions de FCFA) qui seront partagées, c'est-à-dire 28 millions de FCFA, qui reviendront aux Chefs traditionnels des 10 régions du Cameroun, à raison de 2,8 millions de FCFA pour chaque région. Parce qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, il sera judicieux de s'en remettre, à tout seigneur tout honneur, aux Chefs traditionnels des régions ici concernées. Les Chefs d'une région

donnée, en tant que garants de leurs traditions, s'emploieront, avec le concours des notables de ladite région, à concevoir des programmes et à les mettre en œuvre à la faveur de l'argent dont ils disposeront, en vue non seulement de valoriser leurs us et mœurs, mais de les promouvoir à l'échelle nationale, voire internationale. Ainsi ressuscitera-t-on, grâce, entre autres, aux livres et représentations théâtrales, les contes et légendes d'autrefois dont on tirait des moralités. Dans tous les cas, les Chefs traditionnels pourront : faire tourner des films ou tout au moins des documentaires importants ; faire construire des écoles d'enseignement des langues locales, etc. Dans cette perspective, plusieurs fêtes émergeront et deviendront plus ou moins aussi notoires que le **Nguon** et le **Ngondo** qui par voie de conséquence seront davantage valorisés.

Tout compte fait, il apparaît que le **Toit Ancestral** servira d'appât, en vue de la promotion de l'Unité nationale sur la base de la diversité.

Pour **1%** des recettes devant être partagées, les médias (Télévisions, Radios, etc.) seront en droit de percevoir 7 millions de FCFA. Toutefois, il s'avère qu'il serait judicieux d'épargner cet argent pour y ajouter, au fil des mois, d'autres sommes, afin de pouvoir offrir au public, avec éclat, en principe chaque année, une soirée des awards pendant laquelle il sera récompensé un certain nombre de médias. En profitant de ladite soirée, on pourra également rendre hommage à une ou plusieurs personnalités et/ou célébrités : hommes politiques, sportifs, hommes de science, etc.

Notes : Le présent projet est dédié au **Cameroun**, à l'**UA** (Union Africaine) et à l'**IAI** (Institut Africain d'Informatique), qui seront en droit de percevoir respectivement **15%**, **10%** et **5%,** des royalties en cas de son exploitation dans n'importe quel pays, excepté le Cameroun. A cet effet, il va sans dire que la diplomatie camerounaise sera nécessaire, ainsi que le parrainage de l'**UA** et de l'**IAI**. Par ailleurs, il convient probablement de préciser que le projet **SAB** relevant de l'informatique, il sera tout à fait possible de faire en sorte que sa gestion soit transparente.

Concepteur du projet : Philibert Mboum
Lien : https://archive.org/details/app-sab